

## GAJA version 2018 ou 2019

Par **Severine79**, le **09/09/2018 à 18:55**

Bonsoir à toutes et tous,

Je reprends mes études via l'EAD de l'université de Rouen et je m'interroge sur l'achat du GAJA.

En effet, puis-je faire l'acquisition de l'édition 2018 ou dois-je à l'instar du code civil, prendre celle de 2019?

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourriez m'apporter.

Cordialement.

Séverine

Par **LouisDD**, le **09/09/2018 à 19:25**

Salut

Concrètement il ne devrait pas y avoir énormément de différence, mais le mieux reste pour éviter de devoir vérifier l'actualité des infos de prendre la dernière édition parue.

Ensuite vérifier mais via votre espace numérique vous pouvez avoir accès à Dalloz bibliothèque si votre fac a l'abonnement ce qui vous donne accès à ce bouquin gratuitement.

Bonne continuation

PS je viens de chercher mais je trouve pas au dessus de la 21e édition qui date de 2017

Par **Clément Passe-Partout**, le **09/09/2018 à 22:24**

Bonjour,

Je vous conseille de prendre, si possible, l'édition la plus récente puisqu'elle est à jour.

Et effectivement, avec les comptes dalloz et autres nous avons accès à bon nombre de livres gratuitement !

Et auquel cas, n'oubliez pas la BU. Et je sais qu'il y'a de nombreux GAJA à la BU de Rouen ;) !